

62ème congrès UNCCAS. Allocution de Xavier Darcos. 16 septembre 2009

*Monsieur le Président, [Patrick Kanner]
Monsieur le délégué général, [Daniel ZIELINSKI],
Mesdames et Messieurs les administrateurs de l'UNCCAS,
Mesdames et Messieurs les directeurs et responsables de CCAS et CIAS,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs les responsables associatifs,
Mesdames et Messieurs,*

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai répondu à votre invitation à venir ouvrir cette première journée de votre congrès, qui est centré cette année sur le thème du « Nouveau paysage territorial : l'action sociale au coeur des changements ».

Dans les fonctions qui sont les miennes à la tête du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville, je mesure le rôle central que jouent les centres communaux et intercommunaux d'action sociale (CCAS/CIAS) au service du progrès social dans notre pays. Soyez assurés que je serai bien entendu très attaché à garantir leur spécificité. Au niveau départemental, régional, national et européen, ce sont des acteurs indispensables de l'action publique sociale de proximité.

A la lecture de votre Livre blanc de l'action sociale territoriale, quelques chiffres m'ont paru particulièrement éloquents à cet égard : quand on voit que les CCAS/CIAS assurent plus de 80 millions de repas par an auprès des personnes âgées et plus de 25 millions d'heures de services à domicile aux familles, quand on sait que quatre commune sur dix confient toute leur politique sociale aux CCAS/CIAS, on mesure l'importance de votre action au plus près des besoins de nos concitoyens. A la fois témoins et acteurs des évolutions de notre société, vous n'êtes pas seulement « au coeur des changements », vous êtes aussi au carrefour de ses attentes.

Votre action en termes de prévention, de lien social et de coordination concerne en effet toutes les situations et tous les âges de la vie. Je vais donc en rappeler rapidement les grands axes.

1. La prise en charge de la dépendance des personnes âgées. Vous le savez, la priorité du Président de la République et du Gouvernement est de garantir le droit absolu au maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées qui le souhaitent. Vous y participez activement : 1200 services d'aide à domicile sont fédérés au sein de l'UNCCAS ; 35 000 salariés interviennent ainsi au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées. Je salue en outre la politique ambitieuse que vous conduisez pour moderniser votre réseau et améliorer la qualité de vos services. Nous allons plus loin désormais puisque nous nous engageons, avec la CNSA, à accompagner cette modernisation et à lui accorder un soutien financier (803 000 € sur trois ans). Nora Berra, secrétaire d'Etat chargée des Aînées, signera cet après-midi la convention de partenariat.

2. La prise en charge du handicap.

Je salue votre effort pour accompagner la mise en oeuvre de la politique du handicap. Vous participez en effet à l'effort de création de places annoncé lors de la conférence nationale du handicap de juin 2008 par le Président de la République.

Mais je ne veux pas oublier le rôle majeur que vous jouez en matière d'accueil et d'information des personnes handicapées. Dans plusieurs départements, les CCAS/CIAS sont l'échelon de proximité des Maisons Départementales des Personnes Handicapées. Ils ont une mission d'écoute et d'orientation et jouent un rôle essentiel pour lutter contre l'isolement social de ces personnes, soutenir leurs proches et réunir les conditions d'un environnement favorable à leur autonomie.

3. La politique familiale. Vous êtes un relais de la politique familiale ambitieuse du Gouvernement. Les CCAS/CIAS sont notamment, avec les communes, les principaux gestionnaires des crèches familiales en France.

4. Vous avez facilité la mise en oeuvre du RSA. Je salue votre implication, que Martin Hirsch développera plus longuement cet après-midi.

5. Quelques sujets d'inquiétude.

Je sais que les CCAS/CIAS s'interrogent sur les conséquences de la transposition de la directive services. Je peux vous rassurer sur ce point : la majorité des services sociaux et médico-sociaux devraient pouvoir être exclus du champ d'application de la directive. Il devrait en être de même pour tous les services d'aide à domicile, crèches et haltes-garderies. Je ne suis pas inquiet sur ce point. Concernant les Agences régionales de Santé (ARS), je m'attacherai à défendre la particularité du médico-social dans le cadre de la mise en oeuvre de la loi hôpital, patients, santé et territoire.

Que ce soit en matière d'accès aux droits, de prévention ou, plus largement, de maintien du lien social, les CCAS/CIAS jouent un rôle majeur pour apporter des réponses adaptées aux préoccupations sociales de nos concitoyens. C'est d'autant plus nécessaire dans le contexte de crise économique que nous connaissons. Cette crise, nous en sommes tous conscients, a des répercussions sur le plan social. Vous avez d'ailleurs consacré l'un de vos forums à cette question : « Face à la crise économique et sociale, quels partenariats ? ». Parce qu'elle touche en particulier les plus fragiles, c'est plus que jamais avec vous et avec l'ensemble des acteurs sociaux et économiques que nous devons agir pour préserver le lien social dans notre pays. Je vous remercie.